



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MARS 2005

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

Présents :

Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ, Marc BERTAINA, Danielle BORDES, Roger BOREL, Josette CHERBONNEL, Amapola GARRIC, Thierry HUGUET, André LAPASSET, Michel MEILLIEUX, Bernard POMMET, Catherine QUIJOUX, Marilyn de VAULX.

Pouvoirs :

Delphine BANDARRA a donné pouvoir à Danielle BORDES.
Gilles BROSSERON a donné pouvoir à Roger BOREL.
Philippe JODRY a donné pouvoir à Jean-Pierre VERGÉ.

Absents :

Marilyn de VAULX, Pascale PRAT-EYQUEM, Patrick JIMENA.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 21 heures

Secrétaire de séance : Bernard POMMET



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier compte rendu de séance. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, de rajouter à l'ordre du jour en questions diverses la modification des droits de place et l'extension du réseau HTA.

I – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS 2004 DE LA COMMUNE

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif n'a pas été voté, mais que le résultat de l'exercice 2004 est connu et a été comparé à celui obtenu par la trésorerie et est égal à celui-ci.

Pour la section de fonctionnement, l'exercice dégage un excédent de 254 556,39 € qui rajouté à l'excédent de fonctionnement 2003 de 20 327,74 € donne un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 274 884,13 €.

Monsieur le Maire propose :

- d'affecter par anticipation à la section d'investissement au compte 1068, la somme de 250 000,00 €.

Le remboursement du capital des emprunts s'élevant à 128 877,26 €, avec la TLE s'élevant à 45 000,00 €, la dette récupérable de 34 734,00 €, l'installation du relais SFR qui équivaut à une recette d'investissement d'environ 40 000,00 €, cela nous permet d'envisager une part communale de l'investissement (hors salle omnisports) d'environ 350 000,00 € tout en respectant les contraintes données en orientations budgétaires.

- de reprendre par anticipation 24 884,13 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour la section investissement, l'exercice 2004 a un déficit de 100 971,74 € qui rajouté au déficit d'investissement reporté de 25 428,13 € donne pour le résultat de clôture un déficit d'investissement de 126 399,87 €. Monsieur le Maire propose de reprendre par anticipation ce déficit en dépenses au compte 001.

Après cet exposé le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II – VOTE DES 3 TAXES

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote du budget a été préparé par le débat d'orientations budgétaires et des réunions de synthèse où ont été examinés plusieurs points :

- une analyse des dépenses effectuées sur l'exercice 2004.
- une prospective sur le besoin en investissement de notre collectivité.

La commission a pu constater que nous avons pu tenir l'objectif de dépenses 2004.

Monsieur le Maire indique que pour réaliser ce budget 2005 il a pris les bases suivantes :

- augmentation de 2 % des dépenses générales de fonctionnement de la commune.
- augmentation de 2 % des subventions aux associations et des budgets attribués aux écoles.
- des dépenses de personnel correspondant à l'effectif 2004 avec une provision pour pouvoir répondre à l'étude d'organisation des services.
- une limitation à 100 000 € maximum de l'augmentation annuelle des emprunts de la commune (hors salle omnisports).
- un versement à la section d'investissement de 162 911,05 € qui permettra de couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Avec ces éléments pour équilibrer le budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti de 1 % et de garder le taux foncier non bâti à 123 %, ce qui donne :

- le passage de 12,76% à 12,89% du taux de la taxe d'habitation, le taux moyen départemental en 2004 étant de 15,17%, alors que le taux moyen national était de 14,17%.

- le passage de 16,50% à 16,67% du taux de la taxe foncière (bâti), le taux moyen départemental en 2004 étant de 20,27% alors que le taux moyen national était de 18,12%.

- le taux appliqué au foncier non bâti reste inchangé à 123%, le taux moyen départemental en 2004 étant de 79,96% alors que le taux moyen national était de 43,14%.

TAXES	Taux 1998	Taux 1999	Taux 2000	Taux 2001	Taux 2002	Taux 2003	Taux 2004	Taux 2005
Taxe d'habitation	11,03	11,03	11,03	11,03	12,13	12,51	12,76	12,89
Taxe foncière sur les propriétés bâties.	12,68	12,68	12,68	12,68	15,21	16,17	16,50	16,67
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.	119,12	119,12	119,12	119,12	119,12	122,87	123	123

Après cet exposé le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

III – VOTE DU BUDGET 2005 DE LA COMMUNE

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint, responsable de la commission des finances, qui explique que le budget 2005 est présenté en équilibre tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement.

a) Section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 436 447,57 €.

A noter au compte 72 les travaux en régie évalués à 89 400,00 €.

Dépenses :

Chapitre 011 : les charges à caractère général s'élèvent à 423 506,00 € (50 000,00 € opération d'ordre stock)

Chapitre 012 : Charges de personnel 557 760,00 €.

Chapitre 65 : Charges de gestion courante 200 247,00 €.

Chapitre 66 : Charges financières 77 000,00 € correspondent au paiement des intérêts des emprunts pour 2005.

Ce qui donne un total de gestion des services de 1 181 513,00 €.

Auquel il convient d'ajouter au chapitre 67 les charges exceptionnelles à hauteur de 1 031,32€.

Ce qui donne un total de dépenses réelles de 1 259 544,32 €.

En ce qui concerne les opérations d'ordre, (qui sont des opérations qui ne provoquent ni encaissement, ni décaissement. Elles donnent bien lieu à l'émission d'un mandat ou d'un titre mais ne se traduisent pas par un mouvement de trésorerie à court terme).

Au chapitre 23 un virement à la section d'investissement de 12 947,74 € que l'on retrouve au chapitre 021 en recette d'investissement.

Au chapitre 68 les dotations aux amortissements de 8 993,00 € correspondent à l'étalement sur dix ans de la pénalité de renégociation de la dette effectuée en 2000.

Il est à noter en dépense et en recette un montant de 5 000,00 € correspondant à la gestion de stock du livre « Brax, 6 siècles d'histoire ».

Au total les dépenses d'ordre s'élèvent à 176 903,25,00 €.

Ce qui amène un total de dépenses de l'exercice de 1 436 447,57 €.

Recettes :

Les recettes se composent des chapitres suivants :

Chapitre 70 : Produits des services pour 128 007,00 €.

Chapitre 73 : Impôts et taxes 730 180,44 €.

Chapitre 74 : Dotations et participations 366 052,00 €.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 44 624,00 €.

Chapitre 013 : Atténuation de charges correspondant au remboursement sur les rémunérations du personnel 34 900,00 €.

Ce qui nous donne un total des recettes de gestion des services de 1 303 763,44 €.

Chapitre 76 : Les produits financiers (dette récupérable) s'élèvent à 13 400,00 €.

Ce qui donne un total de recettes réelles de 1 317 163,44 €.

En ce qui concerne les opérations d'ordre nous trouvons au chapitre 72, les travaux en régie que nous retrouvons en dépense de la section d'investissement à hauteur de 89 400,00 €, 5 000,00 € montant du stock du livre sur Brax ce qui donne un total de recettes de 94 400,00 €.

Il convient d'ajouter le résultat reporté de 24 884,13 € pour obtenir l'équilibre à hauteur de 1 436 447,57€.

b) Section d'investissement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 153 210,32 €, il faut noter en dépenses D001 la reprise du déficit reporté de 126 399,87 € et en recette l'affectation au résultat R1068 pour 250 000,00 €.

Cette affectation du résultat rajoutée à l'atténuation de dette de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse et à la Taxe Locale d'Équipement, permet de dégager un autofinancement d'environ 82 503,25 €.

Dépenses :

Les dépenses de la section s'élèvent à 2 153 210,32 € correspondant :

Chapitre 16 à 128 877,26 € de remboursement de capital d'emprunt.

Chapitre 23 à 1 884 191,17 € correspondant à :

- 1 794 791,17 € en opérations d'équipement dont 1 204 831,19€ de reste à réaliser,
- et 89 400,00 € d'opération d'ordre de section à section de travaux en régie.

Dépenses d'ordres 5 000,00 € correspondant au stock de livres sur Brax.

Recettes :

Les recettes de la section s'élèvent à 2 153 210,32 € correspondant :

Chapitre 10 à hauteur de 76 432,93 €.

Chapitre 13 : Subvention d'investissement à hauteur de 616 109,30 €.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées à hauteur de 999 030,84 €.

Chapitre 27 : Autres immos financières à hauteur de 34 734,00 €.

Nous trouvons également :

Chapitre 481 : Charges à répartir sur plusieurs exercices à hauteur de 8 992,20 €.

Chapitre 021. : virement de section à section de fonctionnement à hauteur de 162 911,05 €.

Chapitre 010 : stocks livres pour 5 000,00 €.

Ce qui donne un total de 1 903 210,32 €

Auquel il convient d'ajouter le virement de la section de fonctionnement qui s'élève à 250 000,00 €, ce qui donne un total de recettes d'investissement de 2 153 210,32€.

DEPENSES – (de l'exercice + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses de fonctionnement - Total		1 259 544,32 €	176 903,25€	1 436 447,57€
011	Charges à caractère général	423 506,00 €	5 000,00 €	428 506,00 €
012	Charges de personnel	557 760,00 €	0,00 €	557 760,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges gestion courante	200 247,00 €	0,00 €	200 247,00 €
66	Charges financières	77 000,00 €	0,00 €	77 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 031,32 €	0,00 €	1 031,32 €
68	Dotations aux amortissements	0,00 €	8 992,20 €	8 992,20 €
023	Virement à la section d'investis.	0,00 €	162 911,05 €	162 911,05 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre		TOTAL
			De section à section	A l'intérieur de la section	
Dépenses d'investissement - Total		1 932 410,45 €	94 400,00 €	0,00 €	2 026 810,45 €
Dépenses réelles ou d'ordre		1 932 410,45 €	89 400,00 €	0,00 €	2 021 810,45 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Sub. d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	128 877,26 €	0,00 €	0,00 €	128 877,26 €
1688	ICNE Contrepassation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	8 742,02 €	0,00 €	0,00 €	8 742,02 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Opérations d'équipement (Total)	1 794 791,17 €	89 400,00 €	0,00 €	1 884 191,17 €
27	Autres immos financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participation et créances ratta	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses d'ordre		0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
010	Stocks	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
22	Immos reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
24	Immos affectées, concédées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14	Provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15	Provisions pour risques, charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19	Diff. sur réalisations d'immob.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	Provisions pour dépréciation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
481	Charges à répartir plusieurs exe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Dépenses totales		Résultat reporté		TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	A1	1 436 447,57 €	D002	0,00 €	1 436 447,57 €
INVESTISSEMENT	B1	2 026 810,45 €	D001	126 399,87 €	2 153 210,32 €

RECETTES – (de l'exercice + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes de fonctionnement - Total		1 317 163,44 €	94 400,00 €	1 411 563,44 €
70	Produits des services	128 007,00 €	0,00 €	128 007,00 €
713	Variation des stocks	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
73	Impôts et taxes	730 180,44 €	0,00 €	730 180,44 €
74	Dotations et participations	366 052,00 €	0,00 €	366 052,00 €
75	Autres produits de gestions courantes	44 624,00 €	0,00 €	44 624,00 €
013	Atténuations de charges	34 900,00 €	0,00 €	34 900,00 €
76	Produits financiers	13 400,00 €	0,00 €	13 400,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79	Transfert des charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72	Travaux en régie	0,00 €	89 400,00 €	89 400,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre		TOTAL
			De section à section	A l'intérieur de la section	
Recettes d'investissement – Total		1 726 307,07 €	176 903,25 €	0,00 €	1 903 210,32 €
Recettes réelles ou d'ordre		1 726 307,07 €	0,00 €	0,00 €	1 726 307,07 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	76 432,93 €	0,00 €	0,00 €	76 432,93 €
1688	ICNE Contrepassation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	616 109,30 €	0,00 €	0,00 €	616 109,30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	999 030,84 €	0,00 €	0,00 €	999 030,84 €
27	Autres immos financières	34 734,00 €	0,00 €	0,00 €	34 734,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'ordre		0,00 €	176 903,25 €	0,00 €	176 903,25 €
010	stocks	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
18	Compte de liaison	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immos reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
24	Immos affectées concédées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances ratta	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14	Provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15	Provisions pour risques charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19	Diff. sur réalisations d'immob.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Amortissement des immos	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	Provisions pour dépréciation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
481	Charges à répartir plusieurs exe	0,00 €	8 992,20 €	0,00 €	8 992,20 €
021	Virement de la section de fonct.	0,00 €	162 911,05 €	0,00 €	162 911,05 €

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	A2 1 411 563,44 €	R002 24 884,13 €		1 436 447,57 €

INVESTISSEMENT	B2	1 903 210,32 €	R001	0,00 €	R1068	250 000,00 €	2 153 210,32 €
-----------------------	-----------	-----------------------	-------------	---------------	--------------	---------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE - OPERATIONS VOTEES - DEPENSES

N° Opération	Libellé de l'opération	Restes à réaliser N-1 (1) (col.1)	Proposition du Maire	Votes du Conseil Municipal (col.2)	Total = col.1 + col.2
	TOTAL	1 196 089,17 €	688 102,00 €	688 102,00 €	1 884 191,17€
12	Surface sportive polyvalente	899 425,18 €	301 000,00 €	301 000,00 €	1 200 425,18 €
13	Acquisition de matériel Mairie	1 696,87 €	1 600,00 €	1 600,00 €	3 296,87 €
43	Bâtiments Communaux Divers	0,00 €	12 800,00 €	12 800,00 €	12 800,00 €
0104	Chauffage groupe scolaire	0,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €
0106	2 ^{ième} tranche tvx Mairie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0201	Amélioration Salle Polyvalente	4 300,00 €	7 440,00 €	7 440,00 €	11 740,00 €
0203	Informatique Mairie	4 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	11 000,00 €
0205	Agrandissement école maternelle/clôture	0,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €
0206	Réserve fonc. Espaces public	47 840,00 €	19 160,00 €	19 160,00 €	67 000,00 €
0207	Embellissement du centre	0,00 €	26 600,00 €	26 600,00 €	26 600,00 €
0211	Aménagement chemin vers Bouconne	0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
0212	Aménagement Mairie 3 ^{ème} tranche	7 823,18 €	0,00 €	0,00 €	7 823,18 €
0301	Réhabilitation gare 1 ^{er} phase	108 500,00 €	0,00 €	0,00 €	108 500,00 €
0303	Podium	0,00 €	4 100,00 €	4 100,00 €	4 100,00 €
0306	Classement chemins	2 894,97 €	2 000,00 €	2 000,00 €	4 894,97 €
0401	Aménagement locaux foot	28 012,36 €	20 800,00 €	20 800,00 €	48 812,36 €
0403	Réfection terrain entraînement f	208,07 €	16 692,00 €	16 692,00 €	16 900,07 €
0404	Matériel entretien espaces verts	7 483,68 €	0,00 €	0,00 €	7 483,68 €
0405	Urbanisation Route de Léguevin	59 814,86 €	41 000,00 €	41 000,00 €	100 814,86 €
0406	Trottoir rue Laspiacères	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
0407	Mobilier scolaire	2 500,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	3 700,00 €
0408	Mobilier Urbain	3 590,00 €	2 410,00 €	2 410,00 €	6 000,00 €
0502	Aménagement végétal commune	0,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €
0503	Mise aux normes mains courantes	0,00 €	26 400,00 €	26 400,00 €	26 400,00 €
0504	Aménagement local pétanque	0,00 €	34 800,00 €	34 800,00 €	34 800,00 €
0505	Travaux mairie 4 ^{ième} phase	0,00 €	24 600,00 €	24 600,00 €	24 600,00 €
0506	Ateliers Municipaux	0,00 €	87 000,00 €	87 000,00 €	87 000,00 €
0507	Travaux église	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
0508	Plan de circulation	0,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €

Après cet exposé le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

IV – reprise par anticipation des résultats 2004 du service de l'eau

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que la section d'exploitation termine l'année avec un déficit de 17 794,68 € qui rajouté à l'excédent d'exploitation des exercices antérieurs de 69 681,28 € donne un résultat d'exploitation positif de 51 886,60 €. Il propose de conserver cet excédent de 51 886,60 € en report à la section d'exploitation 2005 au compte 002.

La section d'investissement présente en 2004 un déficit de 75 076,65 € qui rajouté à l'excédent des exercices antérieurs de 228 889,51 € donne un résultat de 153 812,86 € qui sera repris en recettes au compte 001.

Après cet exposé le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

V – VOTE DU TARIF 2005 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire, après avoir déposé sur le bureau le dossier, indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'augmenter de 1 % les tarifs du service de l'eau pour compenser en partie la hausse des prix.

Pour 2005, les tarifs deviennent donc :

Désignation	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Prime Fixe Eau	67,53 €	60,98 €	60,98 €	60,98 €	62,81 €	63,44 €
Location compteur	5,56 €	5,56 €	5,56 €	5,56 €	5,73 €	5,79 €
Consommation eau / m³	0,82 €	0,69 €	0,69 €	0,704 €	0,725 €	0,732 €
Redevance abri de jardin	33,08 €	33,08 €	33,08 €	33,74 €	34,75 €	35,09 €
Redevance bassin Adour/Garonne / m³	0,36 €	0,40 €	0,40 €	0,4123 €	0,4078 €	0,4662 €
Redevance F.N.D.A.E. (pollution) / m³	0,02 €	0,02 €	0,02 €	0,0213 €	0,0213 €	0,00 €

Après cet exposé le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

VI – VOTE DU BUDGET 2005 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint, responsable de la commission des finances, qui explique que le budget du service public de distribution de l'eau potable 2005 est présenté en équilibre tant en ce qui concerne la section d'exploitation que la section d'investissement.

Le budget a été établi en prenant en compte par anticipation les résultats du compte administratif 2004 qui correspondent à un excédent pour la section d'investissement de 153 812,86 € et d'un excédent d'exploitation de 51 886,60 €.

a) Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 240 716,23 €.

Dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général 136 900,00 €.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 30 580,28 €.

Chapitre 66 : Charges financières (intérêts des emprunts) 13 000,00 €.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles 4 400,00 €.

Chapitre 68 : Dotation aux amortissements 29 160,28 €.

Auquel il convient d'ajouter un virement à la section d'investissement chapitre 023 de 26 675,67 €.

Recettes :

Chapitre 70 : Produits de gestion courante 177 900,00 €.

Chapitre 74 : Subvention d'exploitation 3 100,00 €.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 7 829,63 €.

Auquel il convient d'ajouter les excédents antérieurs reportés pour 51 886,60 €.

b) Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 320 376,09 €.

Dépenses :

Chapitre 13 : Subventions d'équipement 7 829,63 €.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées 26 500,00 €.

Total des opérations d'équipement 267 894,48 €.

Total des dépenses 302 224,11 €.

Auquel il convient d'ajouter en reste à réaliser à hauteur de 18 151,98 €.

Recettes :

Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté 153 812,86 €.

Chapitre 10 : Apport dotations et réserves 8 727,28 €.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement 51 000,00 €.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées 51 000,00€

Chapitre 28 : Amortissement des immobilisations 29 160,28 €.

Auquel il convient d'ajouter en 021 le virement de la section d'exploitation à hauteur de 26 675,67 €.

**SECTION D'EXPLOITATION – Vue d'ensemble
DEPENSES**

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Restes à réaliser N-1 (1)</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Vote</i>
011	Charges à caractère général	135 600,00 €	0,00 €	136 900,00 €	136 900,00 €
10	Dotations Fonds divers réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012	Charg. pers et frais assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges gestion courante	40 600,00 €	0,00 €	30 580,28 €	30 580,28 €
66	Charges financières	13 500,00 €	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
15	Provisions risques et charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 400,00 €	0,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €
68	Dotations aux amortissements	23 729,30 €		29 160,28 €	29 160,28 €
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00 €		0,00 €	0,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	68 851,75 €		26 675,67 €	26 675,67 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immos financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
29	Provisions dépréciation immos	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Dépenses		286 681,05 €	A 0,00 €	240 716,23 €	B 240 716,23 €

D 002 RESULTAT REPORTE		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	D 002 + A + B	240 716,23 €

**SECTION D'EXPLOITATION – Vue d'ensemble
RECETTES**

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Restes à réaliser N-1 (1)</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Vote</i>
70	Produits de gestion courante	205 434,50 €	0,00 €	177 900,00 €	177 900,00 €
713	Variation des stocks	0,00 €		0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	3 735,64 €	0,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
15	Provisions risques et charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits gestion courant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	7 829,63 €	0,00 €	7 829,63 €	7 829,63 €
78	Reprise sur amort et provisions	0,00 €		0,00 €	0,00 €
79	Transfert de charges	0,00 €		0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immos financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
29	Provisions dépréciations immos	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes		216 999,77 €	C 0,00 €	188 829,63 €	D 188 829,63 €

D 002 RESULTAT REPORTE		51 886,60 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	R 002 + C + D	240 716,23 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble
DEPENSES**

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Restes à réaliser N-1 (I)</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Vote</i>
13	Subventions d'investissement	7 829,63 €		7 829,63 €	7 829,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	24 702,25 €		26 500,00 €	26 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Total des opérations d'équipement (3)	290 840,86 €	18 151,98 €	267 894,48 €	267 894,48 €
39	Provisions dépréciations stocks	0,00 €		0,00 €	0,00 €
49	Prov. Dépréciat° comptes divers	0,00 €		0,00 €	0,00 €
010	Stocks	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total Dépenses		323 372,74 €	E 18 151,98 €	302 224,11 €	F 302 224,11 €

D 001 RESULTAT REPORTE		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	D 001 + E + F	320 376,09 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble
RECETTES**

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Pour mémoire</i>	<i>Restes à réaliser N-1 (I)</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Vote</i>
10	Apports, Dotations et Réserves	12 271,00 €		8 727,28 €	8 727,28 €
13	Subventions d'investissement	30 000,00 €		51 000,00 €	51 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00 €		51 000,00 €	51 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €		0,00 €	0,00 €
28	Amortissement des immos	23 729,30 €		29 160,28 €	29 160,28 €
39	Provisions dépréciations stocks	0,00 €		0,00 €	0,00 €
49	Prov. Dépréciation comptes tiers	0,00 €		0,00 €	0,00 €
010	Stocks	0,00 €		0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonct.	68 851,75 €		26 675,67 €	26 675,67 €
Total Recettes		174 852,22 €	G 0,00 €	166 563,23 €	H 166 563,23 €

D 002 RESULTAT REPORTE		153 812,86 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	R 001 + G + H	320 376,09 €

Après cet exposé le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

VII – AUGMENTATION ANNUELLE DU TARIF DU PORTAGE DES PLATS A DOMICILE

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les prix des repas, suite au courrier en date du 28 février 2005 reçu des établissements BONTEMPS qui prévoient une augmentation de 1,93 %.

A compter du 1^{er} avril 2005 le prix des repas sera facturé 6,43 € T.T.C, ce qui correspond au prix payé par la commune au prestataire. Après cet exposé le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention la mise en place de ce nouveau tarif.

VIII – SERVITUDE DE PASSAGE SUR UNE PARCELLE DE LA COMMUNE.

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lotissement de Bordevieille II a été repris dans le domaine public le 22 mars 1999. Les colotis avaient donné à Monsieur FRENEUIL propriétaire de la parcelle A n° 769 une servitude de passage de voie et réseaux sur la parcelle qui prolonge la rue de Bordevieille.

Lors de la reprise du lotissement dans le domaine public, cette servitude a été automatiquement transférée à la commune.

Cette servitude pourrait être étendue au propriétaire de la parcelle B n° 50 et 52, charge à lui d'aménager une bande de roulement de 4 mètres de large et d'amener les réseaux jusqu'à sa propriété.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de passage avec les propriétaires concernés.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

IX – MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE LOCALE DE L'EQUIPEMENT (T.L.E)

Par délibération du 05 mars 2003, le Conseil Municipal a fixé le taux de la taxe locale d'équipement à 5 % pour toutes les catégories.

Notre pays est confronté à la pénurie de logements sociaux et toutes les politiques gouvernementales tendent à favoriser leur développement.

La Communauté d' Agglomération du Grand Toulouse qui perçoit la Prime de Raccordement à l'Egout applique un coefficient de 0,66 pour les logements sociaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la même règle pour la Taxe Locale d'Equipement et de fixer un taux de T.L.E de 3% pour les logements sociaux visés au paragraphe II de l'article 1585 C du Code Général des Impôts.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

X – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE

Après avoir déposé le dossier sur le bureau, Monsieur le Maire explique que notre commune a été contactée par la Société Française du Radiotéléphone pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie. Cette société s'engage sur la conformité de ses installations par des campagnes de mesure de champs. Elle s'engage aussi sur des actions d'information et de concertation et à respecter la convention cadre discutée par la Commission Environnement du Grand Toulouse.

Le site retenu se situe sur le stade de football où le mât de 25 mètres sera installé à la place d'un poteau d'éclairage. Au niveau des habitations les plus proches, le champ prévu sera inférieur à 1,23 v/m, la valeur maximum retenue par le décret du 03 mai 2002 étant de 41 v/m.

Le loyer versé par SFR s'élèvera à 3500,00 € H.T par an, ce qui permettra à la commune de dégager un investissement supplémentaire de 40 000,00 € et en particulier d'engager dès cette année le remplacement des mains courantes du stade.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur BOREL Maire Adjoint, qui indique que la société SFR fera exécuter par un laboratoire agréé des mesures de contrôle dans les environs.

De plus est joint au dossier un document de simulation donnant les champs attendus au voisinage de l'installation par rapport aux habitations proches.

Enfin la société GRANIOU par l'intermédiaire de ses responsables, se rendra chez chaque riverain demandeur afin d'expliquer les processus en place actuellement au niveau national et européen.

Après cet exposé le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

XI – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION DE L'URBANISATION DU R.D 37-1^{ER} PHASE

Ce point a déjà été délibéré.

XII – CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire indique qu'il va falloir créer un poste d'agent d'entretien dans les services techniques.

Comme prévu au Budget Primitif, Monsieur le Maire propose de créer :

- un poste d'agent d'entretien à temps complet à compter du 1^{er} mai 2005.

Ce poste sera déclaré vacant au Centre de Gestion, conformément aux obligations en matière de recrutement, de vacance et d'ouverture de poste.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire par 15 voix pour, 1 contre : Monsieur Roger BOREL, 0 abstention.

XIII – MODIFICATION DES DELEGUES AU SIVOM, SECTION DECHETS URBAINS

Monsieur le Maire indique que Monsieur Philippe JODRY étant éloigné de la commune, il ne peut plus participer aux réunions du SIVOM. Afin que Madame CHERBONNEL qui est sa suppléante puisse recevoir les convocations, il propose au Conseil Municipal de nommer Madame CHERBONNEL comme délégué titulaire et Monsieur JODRY comme délégué suppléant. Monsieur Philippe JODRY est d'accord sur cette proposition.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

XIV – FRAIS DE DEPLACEMENT A BORDEAUX

1. Exposé :

Monsieur le Maire fait un bref rappel sur l'affaire SIMOUNEAU.

En 1996, la commune avait exercé le droit de préemption « pour mettre en œuvre la politique locale de l'habitat ».

Le 1^{er} juillet 1999, le tribunal Administratif annulait les décisions de préemption et condamnait la commune à payer 32 000 Frs pour divers articles.

Par délibération du 4 juillet 2002, la cour administrative d'appel de Bordeaux jugeait le recours de la commune de Brax contre l'annulation des décisions de préemption et condamnait la commune à verser 1600 €.

La cour Administrative d'appel de Bordeaux a délibéré le 10 février 2005 sur le recours formulé par Monsieur SIMOUNEAU sur le rejet de la demande de condamnation de la commune de Brax à lui verser la somme de 583 633,78 Frs pour la réparation du préjudice.

Devant l'importance de la somme, Monsieur le Maire et Monsieur BOREL, Maire Adjoint ont assisté à l'audience en compagnie de l'avocat de la commune.

Le 10 mars, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a rejeté la requête de Monsieur SIMOUNEAU et les conclusions de la commune de Brax.

Si Monsieur SIMOUNEAU ne va pas en cassation, l'affaire pourrait en rester là.

2. Décision :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré décide d'autoriser le règlement des dépenses engagées au titre de cette mission en procédant au remboursement des frais engagés par M le Maire selon l'article L2123-18-1 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

XV – ALIMENTATION EN EAU POTABLE : PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2005 : PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'inscription de 62 500,00 € à présenter au Conseil Général, au profit de la collectivité sur le programme d'Alimentation en Eau Potable 2005.

Cette inscription permettra d'assurer la réalisation des travaux suivants :

- Mise en conformité du réseau d'eau potable par la mise en place de vannes de sectionnement localisées sur le plan d'ensemble joint au dossier.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Subvention (30 %) sur montant travaux (62 500,00 €)	18 750,00 €
- Part de la collectivité y compris honoraires et dépenses accessoires (emprunt ou autofinancement)	50 250,00 €
TOTAL H.T.	69 000,00 €
T.V.A. 19,6 %	13 524,00 €
TOTAL T.T.C.	82 524,00 €

L'avance de la T.V.A sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 30 % sur la dépense subventionnée après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- approuve le programme de travaux proposé par Monsieur le Maire,
- approuve le plan de financement,
- sollicite du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital de 18 750,00 € avec subvention complémentaire en annuités,
- s'engage à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées.

XVI – QUESTIONS DIVERSES :

1 - MODIFICATION DES DROITS DE PLACE :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré pour fixer les droits de place du marché de plein vent le 20 décembre 2004. Pour faciliter l'intégration de nouveaux commerçants il serait souhaitable d'accorder la gratuité des droits de place pendant les trois premiers mois d'installation d'un nouveau commerçant. Les droits de place pour l'occupation du domaine public sont fixés comme suit :

1°) Occupation occasionnelle du domaine public :

- Cirque, spectacles itinérants 20,00 € / jour de représentation
- Itinérants PL 15,00 € / jour de vente
- Forfait branchement :
 - EDF 15,00 € (jour)
 - Eau 5,00 € (jour)

2°) Commerçants itinérants installés à demeure sur le domaine public :

- Commerçants itinérants 16,00 € (forfait mensuel)
- Branchement :
 - EDF – EAU (avec un compteur)

3°) Marché du dimanche matin

Le prix proposé est basé sur le linéaire de la surface de vente, avec possibilité d'abonnement mensuel.

- | | ml (jour) | ml (abonnement mensuel) |
|--|-----------|-------------------------|
| - Commerçants abonnés ou habituel | 0,80 € | 2,40 € |
| - Commerçants occasionnels | 1,20 € | |
| - Volants : <ul style="list-style-type: none">- Posticheurs- Démonstrateurs | 1,30 € | |
| - Forfait branchement : | | |

- EDF	1,30 € (jour)	4,00 € (mensuel (jour de marché))
- EAU	1,50 € (jour)	5,00 € (mensuel (jour de marché))

Compte tenu du faible nombre de commerçants, la mise à disposition de personnel pour gérer le marché ne peut être envisagée. Il tient donc aux commerçants seuls, de maintenir leur emplacement en parfait état de propreté après leur départ. En fonction de ceci, la commission propose d'appliquer un abattement de 50 % sur les droits de place du marché tant que le nombre de commerçants ne dépassera pas la dizaine.

A partir du 1^{er} janvier 2005, les tarifs seront donc :

	ml (jour)	ml (abonnement mensuel)
- Commerçants abonnés ou habituel	0,40 €	1,20 €
- Commerçants occasionnels	0,60 €	
- Volants :		
- Posticheurs	0,65 €	
- Démonstrateurs	0,65 €	
- Forfait branchement :		
- EDF	1,30 € (jour)	4,00 € (mensuel (jour de marché))
- EAU	1,50 € (jour)	5,00 € (mensuel (jour de marché))

Pour les nouveaux commerçants qui s'installent sur le marché de plein vent, un abattement de 100% sera appliqué sur les droits de place et le forfait branchement durant les trois premiers mois de l'installation régulière.

Après cet exposé, le Conseil Municipal accepte les tarifs proposés par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

2 - Extension du réseau HTA.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant l'extension du réseau HTA à partir du P.16 « cimetière » pour l'alimentation de l'opération de Colomiers Habitat (61 logements), le SDEHG a réalisé l'avant Projet Sommaire de l'opération projetée, comprenant :

- La réalisation de 130 mètres de réseau souterrain HTA en câble HN33S23 3 X 150² + 25 jusqu'en limite de parcelle n°1010, rue Ladugabre ;
- La fourniture et pose d'une cellule HTA.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA éligible au FCTVA (récupérer par le SDEHG)	5 390,00 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)	28 875,00 €
Total	34 265,00 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques de SDEHG pourront finaliser l'étude et planifier les travaux correspondants.

Le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 28 875,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.

Le Maire,

Le Secrétaire,